



VALORISEZ VOS
COMPÉTENCES
MÉTIER

Le **Certificat de Qualification Professionnelle** de Technicien d'Exploitation et de Conduite des Installations Climatiques

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) :

Certifiez vos compétences métier !



Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) sont des certifications de compétences et de savoir-faire d'un métier, intégrant ou non un parcours de formation. Ils permettent aux salariés de faire reconnaître ces compétences par toutes les entreprises d'une branche professionnelle.

• Pourquoi valider un CQP ?

- Faire reconnaître des compétences, des connaissances et savoir-faire
- Développer de nouvelles compétences en lien avec un métier
- Favoriser l'évolution professionnelle

Le métier de Technicien d'Exploitation et de Conduite des Installations Climatiques peut faire l'objet d'un CQP.



• De quel métier parle-t-on ?

- Le "Technicien d'Exploitation et de Conduite des Installations Climatiques" intervient sur des installations énergétiques.
- Il peut intervenir sur des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau, de ventilation mécanique contrôlée, des caissons de traitement de l'air, des organes de puissance électriques, de commande avec les régulations associées.
- Il doit être capable, sous le contrôle de sa hiérarchie, d'assurer les activités relatives à la préparation et l'organisation de son travail, l'intervention, la mise en service et l'optimisation des systèmes en intégrant les aspects relationnels et sécuritaires.

Concrètement, l'obtention du CQP de technicien d'exploitation et de conduite des installations climatiques certifie que vous avez les compétences nécessaires pour exercer ce métier.



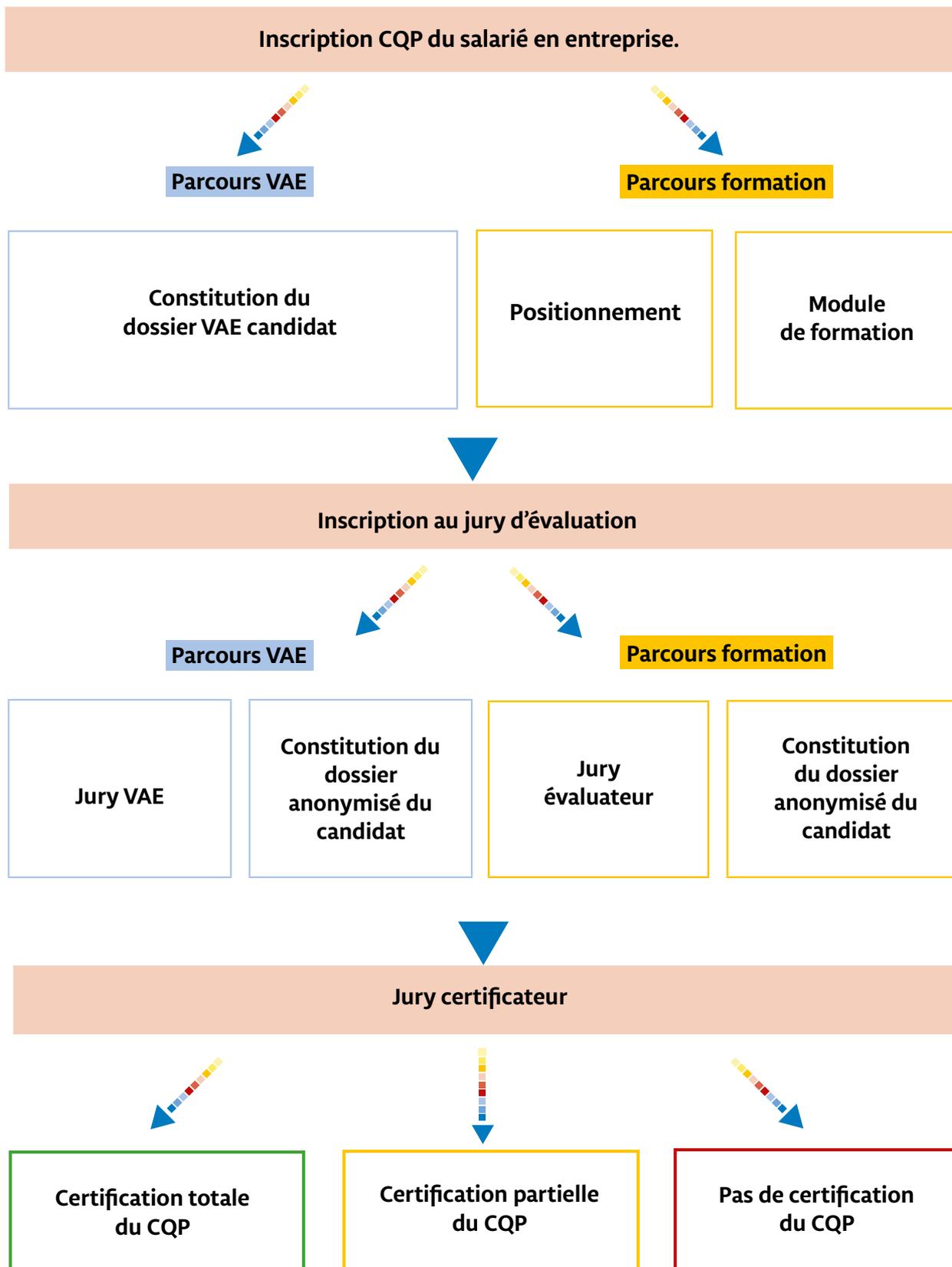
• Comment valider un CQP de Technicien d'Exploitation et de Conduite des Installations Climatiques ?

Les salariés ont deux options : suivre une formation pour acquérir de nouvelles compétences ou faire valider leurs compétences existantes via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Dans les deux cas, formation comme VAE, les salariés devront passer devant un jury certificateur qui évaluera l'acquisition ou non des compétences.



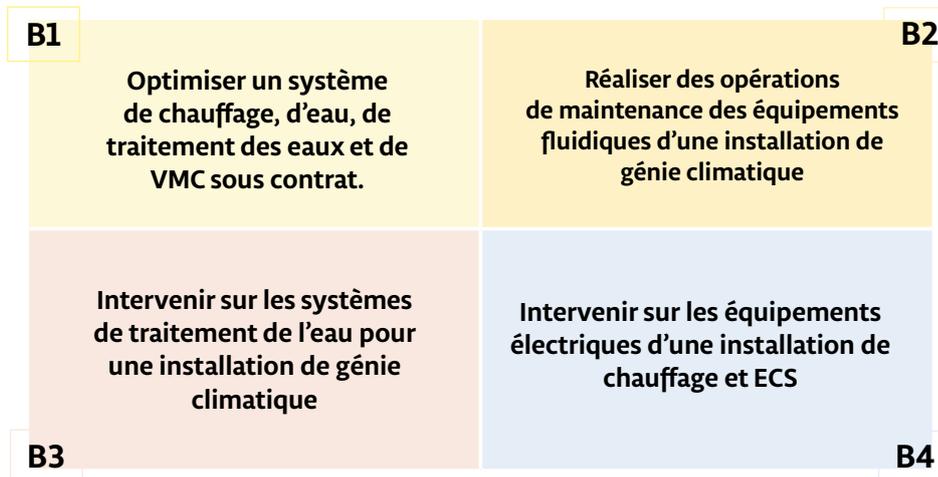
Voies et étapes vers la certification :





• **De quelles compétences parle-t-on ?**

Le CQP de Technicien d'Exploitation et de Conduite des Installations Climatiques est découpé en **quatre** blocs de compétences :



Chaque bloc peut être validé indépendamment.

Vous avez la possibilité de valider les compétences acquises par la VAE et de progresser bloc par bloc, comme valider le bloc 1 cette année et le bloc 2 l'année suivante.

• **Quels avantages par rapport à une formation classique ?**

- Une formation **continue** : le CQP peut être préparé par les salariés en exercice.
- Une progression **sur-mesure** : il peut être acquis par blocs, progressivement, en fonction de la situation de chacun.
- Une reconnaissance des **savoir-faire et des connaissances** : il peut certifier des compétences déjà acquises en situation de travail.
- Un renforcement **ciblé des compétences** : la voie de la formation permet au salarié d'acquérir de nouvelles compétences nécessaires au métier.

Le CQP vous intéresse ?

Pour toute question et inscription, contactez le service des ressources humaines de votre organisation.